



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de Maslives.

Le Directeur départemental des Finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES (NOM Prénom)	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS (NOM Prénom)
PERCHET Jean-Louis CHAUVEAU Gérard RACAULT Jacques HURET Aline BLEMUS Nicolas CHEVESSAND Marguerite	CHESNE-GOUARD Béatrice QUERMENT Agathe ORY Pascale CHEVESSAND Jean-Pierre ARDOUIN Lionel DROUET Philippe

Remarque : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

A Blois, le 22 mai 2026

Le Directeur départemental des Finances publiques,
par intérim



Davy ROLLET

